



Rapport de la Commission n° 8

chargée de l'examen de du rapport-préavis N°2024/12 – Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour le développement du rôle des travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) en ville de Lausanne ».

Présidence :	Mme. Eliane AUBERT (PLR)
Membres présents :	Mme Preeti DAMON (remp. Mme. Depallens (soc.)), Mme. Esperanza PASCUAS (rempl. M. Kamenica (soc.)); M. Samuel DE VARGAS (rempl. M. Philippoz (soc.)) ; Mme. Romane BENVENUTI (Verts) ; Mme. Valérie D'ACREMONT (Verts)) ; M. Johann DUPUIS (EàG).
Membres excusés :	Mme. Mathilde MAILLARD (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Ilias PANCHARD (Verts) ; Mme. Joëlle RACINE (soc.) ; Mme. Clara SCHAFFER (Vert'lib.) ; M. Nicola DI GIULIO (UDC).
Représentante de la Municipalité :	M. David PAYOT, directeur Enfance, Jeunesse et Quartiers
Invité-e(-s) :	Simone Horat, chef de service Quartiers, jeunesse et familles auquel se rattache la délégation jeunesse.
Notes de séances	Mme Béatrice Rihs

Lieu : hôtel de ville, place de la Palud 2.

Date : 06.05.2024

Début et fin de la séance : 17:05 à 18:20

Discussion générale

Monsieur le Municipal souligne que le travail social hors-mur, crée en 2005, se définit par la libre-adhésion des bénéficiaires, en opposition à une planification et demande une adaptation régulière aux besoins du terrain. Cette manière de procéder permet d'aller à la rencontre des jeunes qui, sans cela, ne recourraient pas aux services existants.

Le postulant explique que les cosignataires s'interrogeaient sur le rôle, la mission, les objectifs des travailleurs sociaux hors-murs à Lausanne ainsi que les ressources à disposition. Une comparaison rapide faite avec la ville de Genève soulignait le manque de ressources et de missions et ainsi, le manque de réponse aux objectifs.

Il concède que Genève est une ville de grande taille avec une vocation plus grande que Lausanne, mais le compte n'y est probablement pas si on essaie d'évaluer une densité de TSHM par superficie ou par population. Pour les définitions des buts, le rapport-préavis donne des réponses satisfaisantes. Le diagnostic de l'état de la situation à propos d'une petite unité qui se concentre sur deux quartiers en travaillant de manière cohérente avec l'administration pour avoir un impact à plus large échelle sur la ville, est une piste de réflexions qu'il encourage à continuer. Pourtant, à ce stade, ce ne sont que des ébauches qui ne sont pas satisfaisantes au vu des demandes ambitieuses que demandait le postulat. Pour la réponse apportée à la question des ressources, il s'agit plutôt d'une non-réponse avec un chiffre de 3.2 EPT pour une mission telle que celle-ci, plus particulièrement dans un contexte post-covid avec les problèmes de santé mentale qui ont fait leur apparition chez les jeunes. Par définition, ce rôle des TSHM sera amené à être développé et il se dit être déçu de ne pas avoir de réflexions



claires vis-à-vis de la montée en puissance de ce dispositif. Il comprend le point de vue que pour la municipalité, il s'agit d'un état des lieux intermédiaire dont le travail est en cours mais, dans ce cas, il propose à la commission d'ajouter une deuxième conclusion qui demande à la municipalité de revenir avec un préavis, avant la fin de la législature, pour définir les ressources et les missions que devront remplir les travailleurs sociaux hors-murs.

Pour une commissaire, la situation s'est péjorée, en tout cas dans les soins où il y a une saturation du système avec le fait que les jeunes n'arrivent pas à avoir des rendez-vous avant plusieurs mois. Cela pose un énorme problème car à chaque fois qu'on n'investit pas assez dans la prévention, on le paie sur le versant curatif et cela ne fait qu'augmenter la problématique. De très jeunes fument en groupe dans la rue et, par l'accès aux réseaux sociaux, se fournissent en cannabis à haute dose. Un travail de prévention permet de désamorcer cela dès le départ

Pour le Municipal, la question de la dotation, en particulier avec une mission aussi ouverte par rapport aux besoins exprimés sur le terrain, est difficile. Plutôt que de se comparer à Genève, la démarche est d'essayer de voir comment tirer au mieux le maximum des ressources existantes et évaluer, dans le dispositif dédié aux jeunes, quels sont les développements les plus prioritaires. La prochaine campagne prévue sera sur la question transition école-métier et sur la charge mentale des jeunes dans ce contexte. La prévention secondaire relève plutôt du dispositif des TSHM qui peuvent guider les jeunes avec des problématiques spécifiques. Pour les jeunes encore à l'école, il y a le dispositif des infirmières en milieu scolaire ainsi que les assistants sociaux scolaires. Le projet de travail sur les quartiers spécifiques définis selon les besoins identifiés et le réseau existant débute, et doit permettre aux TSHM de ne pas être les seuls impliqués.

Le service social de Lausanne s'est réorganisé récemment et permettra de rejoindre officiellement un projet débuté à l'échelle cantonale pour lever les obstacles d'accès au dispositif d'aide sociale et d'insertion rencontrés par une partie des jeunes. Des échanges sont faits avec le Canton pour mieux identifier les besoins et évaluer les solutions que la ville pourrait proposer. Par rapport à la conclusion supplémentaire évoquée, des développements sont prévus et pourraient être amenés à être présentés plus en détail au Conseil communal.

Le fait de désigner un responsable des TSHM est une manière de centraliser le travail de coordination. Le projet de se focaliser sur deux quartiers permet d'avoir un projet-pilote pour renforcer les acteurs existants ainsi que la collaboration et pour, à terme, imaginer un dispositif plus efficient avec des rôles mieux connus des différents acteurs pour intervenir au bon niveau et auprès des bons acteurs en cas de besoin.

Le responsable TSHM est entré en fonction le 1^{er} mars. Par rapport à la focale particulière sur un quartier, l'équipe devait être au complet pour déterminer avec la personne responsable quelles ressources et pour quel quartier. Pour pouvoir effectuer un travail de proximité, le but est de choisir un quartier pour déterminer les ressources nécessaires et la présence en termes de régularité pour construire des liens forts. La ville de Lausanne et son délégué jeunesse ont participé en tant qu'observateurs au projet de l'ouest lausannois et ont pu se nourrir des pratiques qui ont été faites.

Pour le postulant, il conviendrait d'abord d'établir la stratégie, évaluer les besoins et la demande puis allouer les ressources. Il est important que la municipalité revienne devant le Conseil avec les résultats de ces projets pilotes afin de fonder la réflexion sur le nombre de



TSHM pour toute la ville. Il se dit être rassuré d'entendre que le but n'est pas de réduire géographiquement la mission des TSHM.

Discussion particulière

Chapitre 3 : Contexte

Sur la question d'où se trouvent les TSHM et leurs horaires, il est précisé que leur bureau est actuellement avec la Délégation jeunesse à Chauderon 9, où se trouvent le Conseil des jeunes et la Délégation à l'enfance. L'intérêt des TSHM est que les jeunes puissent les rencontrer facilement et qu'il y ait toujours quelqu'un pour leur répondre dans les horaires de jour.

L'autre démarche est d'aller activement dans les quartiers là où les jeunes se réunissent de manière informelle et dans des activités plus organisées comme les activités socio-culturelles.

Pour la création du poste de responsable, le vœu de l'équipe des TSHM était d'avoir une personne avec une crédibilité professionnelle et un diplôme de travail social, aussi a-t-elle bien accueilli le nouveau responsable.

Chapitre 4 : Réponse au postulat : pour le développement du rôle des travailleurs sociaux hors-murs en ville de Lausanne

A la question de réunir les éducateurs, les travailleurs sociaux scolaires ainsi que les TSHM pour effectuer un travail de coordination, il est précisé que le poste de responsable a été pensé sur la base du responsable des assistants sociaux en milieu scolaire pour s'assurer de donner une fonction relativement similaire et créer des synergies. Il est prévu qu'une relation se construise entre les deux et le rapport-préavis a été discuté avec la cheffe de service du SPS.

Trois cas d'intervention des TSHM sont soumis à la Municipalité :

Le premier cas concerne les jeunes addicts à la Riponne, est-ce que des TSHM sont susceptibles d'y intervenir ?

Les TSHM répondent à toutes les demandes qui leurs sont adressées mais il n'est pas demandé aux TSHM de couvrir la Riponne car il y a déjà une couverture importante. Le réseau mis en place développe beaucoup de connaissances et de spécificités liées aux consommations. Toutefois, si quelqu'un vient les solliciter, ils entrent en matière si ce sont des jeunes lausannois qui vivent plus ou moins formellement à Lausanne.

Le deuxième cas concerne Chailly avec la maison de quartier et l'association de quartier, comment les TSHM peuvent rentrer en contact avec les jeunes qui ne fréquentent pas la maison de quartier car ce sont ces jeunes qui sont marginalisés ?

Les liens avec les maisons de quartiers ont été peu investis jusqu'à présent. Ce projet-pilote sert à rencontrer les jeunes qui précisément ne gravitent pas autour des maisons de quartiers ou des lieux d'animation socio-culturelle. L'idée est de rencontrer d'autres formes de centralités de quartiers comme l'école, les clubs sportifs, les acteurs économiques. La question est comment trouver les jeunes qui ne sont pas dans le radar des TSHM. Chez les jeunes adultes par exemple, des addictions aux jeux vidéo engendrent un repli sur soi et la seule façon de d'atteindre ce public c'est le bouche-à-oreille notamment des amis. C'est un travail de proximité et de finesse difficile à faire sans des relations fortes avec les habitants du quartier.



Troisième cas : les correspondants de nuit sont en contact avec les jeunes régulièrement dehors, est-ce que qu'il y a des formes de coordination entre les TSHM et les correspondants de nuit ?

Il n'y a pas de passation entre les correspondants de nuit et les TSHM mais ils connaissent le dispositif et peuvent donner aux jeunes les coordonnées des TSHM. Les TSHM ont été placés dans des milieux festifs le soir à titre d'expérimentation mais le bilan fait n'est pas très positif car ce n'est pas le moment où le lien peut se construire. Leur présence sur le terrain a été déplacée sur les débuts de soirée mais pas dans les fêtes. Les correspondants de nuit ont la bonne posture pour mettre un cadre et faire connaître le dispositif.

Il existe une plateforme Incivilité qui réunit le corps de police, l'observatoire de la sécurité, la délégation jeunesse et les services en charge des espaces publics pour coordonner des problématiques et définir des réponses qui pourraient être apportées. Il y a une Communauté d'intérêts d'adolescence (CIA) lausannoise qui essaie de coordonner les enjeux de l'adolescence et la jeunesse sous l'angle de la délégation jeunesse en ne voyant pas les jeunes comme étant des personnes qui posent des problèmes mais plutôt dans leurs besoins et projets et pouvoir les relayer

Une commissaire s'interroge sur le choix des quartiers, dans certains il y a des problèmes entre les jeunes, des problèmes avec l'école et les voisins et c'est trop tôt pour les correspondants de nuit et trop tard pour les travailleurs sociaux. Il ne faut pas laisser tomber certains quartiers où il y a un besoin d'interventions.

Une commissaire cite Yverdon où des démarches similaires ont été mises en place avec des TSHM qui circulent sans avoir de maisons de quartiers. L'expérience montre que cela se passe bien en termes de complémentarités, notamment avec les correspondants de nuit et la police. Pour les jeunes, la diversité des approches en termes de création de liens de confiance est quelque chose de très précieux. Tant qu'il n'y a pas de maison de quartier, les travailleurs sociaux hors-murs sont précieux.

A la question de la collaboration avec le conseil des jeunes, chose abordée dans le rapport-préavis, il est répondu que dans le dispositif jeunesse du Canton, il y a différents piliers avec un volet participation et un volet prévention.

Une approche est centrée sur les ressources et le soutien à la participation, l'autre approche est centrée sur les difficultés et besoins au niveau individuel, un élément englobé dans le travail des TSHM. Il est important que ces deux éléments soient articulés et c'est le cas avec l'animation socio-culturelle pour les ressources et le collectif mais qui souhaite aussi agir dans l'intégration et l'inclusion des personnes marginalisées. A l'inverse, pour les TSHM, le fait d'aller à la rencontre des jeunes en difficulté permet de les rassembler autour de projets permettant de mettre en valeur leurs ressources et leur coopération. Ce dispositif dans la participation est représenté par le médiateur sportif, le Conseil des jeunes et les TSHM.

Chapitre 8 : Conclusions

Un amendement est proposé :

Amendement : conclusion nouvelle 2

Le Conseil communal de Lausanne, au vu du rapport préavis et considérant que l'objet a été porté à jour, décide de demander à la Municipalité de soumettre au Conseil communal, avant la fin de la législature, un préavis faisant le point sur le développement des nouvelles missions et activités des TSHM ainsi que sur les besoins en termes budgétaires.



Vote sur l'amendement : 6 oui, 0 non et 1 abstention.

Vote sur les deux conclusions : 5 oui, 0 non et 2 abstentions.

Lausanne, le 8 juillet 2024

Rapporteuse de la Commission :

Eliane Aubert